

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 61 (1952)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Pénurie d'infirmières  
**Autor:** Jaccard, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-555789>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



L'infirmière visiteuse.

Nos malades, nos hôpitaux, nos œuvres d'hygiène sociale, bref notre pays tout entier a besoin d'infirmières. Il y a des années qu'on dit cela et la situation ne fait qu'empirer. Voici ce qu'on peut lire dans la plupart des rapports récents de nos établissements hospitaliers: «Le recrutement d'infirmières qualifiées ainsi que du personnel de maison reste un des points qui donnent le plus de soucis à notre directrice» (Vallée de Joux); «Le point sensible de l'organisation de l'hôpital, c'est la difficulté constante de trouver du personnel» (Yverdon); «Le recrutement du personnel nécessaire à l'hôpital agrandi devient de plus en plus difficile, faute de main-d'œuvre qualifiée» (Morges).

Il en va de même en Suisse alémanique, dans les grands comme dans les petits hôpitaux. Zurich devra trouver des dizaines d'infirmières pour son nouvel établissement cantonal et la Maison des diaconesses de Berne a dû retirer, en deux ans, plus de trente sœurs de l'Hôpital cantonal de Genève, pour pouvoir répondre aux demandes des établissements qui dépendent plus directement d'elle en pays bernois. Qu'aurait-on fait si des infirmières étrangères, en grand nombre, n'étaient pas venues d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et de France?

A elle seule, la Croix-Rouge suisse a fait venir dans notre pays 630 infirmières allemandes, de 1947 à 1950. De son côté, l'Association suisse des infirmières a patronné l'engagement en Suisse de 250 étrangères, au cours de la seule année 1951, tandis que 76 Suissesses seulement se rendaient en séjour d'étude hors de nos frontières. Il ne s'agit plus d'échanges normaux d'infirmières de différents pays, mais d'un afflux d'étrangères qui viennent occuper les postes vacants chez nous. Dans certains hôpitaux, il y a autant d'étrangères que de Suissesses parmi les soignantes; dans les stations de montagne et les établissements de psychiatrie, elles se trouvent souvent en majorité.

# Pénurie D'INFIRMIÈRES

Par

PIERRE JACCARD  
*Directeur de «La Source»*

## S. O. S.!

La cause immédiate de cette pénurie est l'insuffisance du recrutement des élèves dans les écoles suisses d'infirmières. Toujours, dans les rapports de 1951, nous lisons les mêmes appels: «Pendant l'année écoulée», écrit le médecin-chef de la Pouponnière de Lausanne, «le recrutement des élèves fut difficile, et c'est en partie grâce à la bonne volonté d'anciennes, revenues nous prêter main-forte, que nos maisons purent rester grandes ouvertes pour accueillir les petits en quête d'un toit. Aussi lançons-nous un S.O.S.» La directrice de Champ-Soleil, école de formation sociale, à Lausanne, dit de son côté: «Passons à nos préoccupations: l'Ecole. L'automne dernier, six candidates se présentèrent. Groupe homogène, persévérant et assidu au travail. Mais pourquoi six au lieu de douze? Ce nombre est loin de répondre aux exigences des maisons hospitalières.»

C'est le rapport de Saint-Loup, en Suisse romande, qui est de loin le plus alarmant: «L'année qui vient de s'écouler a été sérieuse. La première novice n'est arrivée qu'au début de septembre, près de onze mois ont passé sans voir un visage nouveau. Trois novices se sont jointes à cette première compagnie en 1950, une autre en 1951... La situation devient critique: six décès, deux départs et, pour compenser ces pertes, cinq entrées... Or, que constatons-nous? Sur les 254 diaconesses occupées dans les postes au-dehors, 41 ont dépassé l'âge de soixante ans, 15 ont plus de soixante-cinq ans... Si nous ne pouvons envoyer que trois ou quatre sœurs par année, le déficit ira croissant, c'est-à-dire qu'il se traduira forcément par l'abandon de quelques hôpitaux.»

## Les jeunes générations n'ont pas démerité

Pourquoi les écoles suisses d'infirmières ne recrutent-elles pas assez d'élèves? Cette question mérite une étude attentive. Il ne faut pas

se contenter de répondre, comme l'auteur d'un rapport: «*Nous sommes en présence d'un phénomène mondial. De plus en plus, on veut vivre sa vie, qu'importe les autres, tant pis pour les malheureux, les malades, les vieillards, qu'ils se débrouillent!*» De tels propos sont injustes et imprudents. Il est certain que les deux périodes de guerre que notre siècle a connues ont entraîné des conséquences funestes: lassitude, amertume et démoralisation. La jeunesse affiche un mépris des conventions, un irrespect des autorités et une indépendance qui inquiètent à juste titre les éducateurs. Mais a-t-on le droit de condamner si vite toute une génération? Est-on bien sûr que la jeunesse de 1930 ou de 1910 était plus désintéressée, plus susceptible de s'émouvoir devant les souffrances d'autrui que la jeunesse d'aujourd'hui? Et croit-on qu'en jugeant celle-ci avec une telle sévérité on l'attirera dans nos écoles?

Il ne faut pas dire qu'il y a moins ou même qu'il n'y a plus de vocations. On verra que c'est une grave erreur. Ce qui est vrai seulement, c'est que, depuis une vingtaine d'années, les soins aux malades passent rapidement des mains des religieuses et des diaconesses dans celles des infirmières indépendantes. Le fait a été relevé par le Bureau fédéral de statistique, en 1945, dans un rapport très complet sur la situation des hôpitaux. En 1936 déjà, le 42 % seulement du personnel soignant des établissements suisses pour malades appartenait aux maisons-mères catholiques et protestantes. En 1942, la propor-

tion s'était abaissée à 37 % (3858 personnes sur un total de 10 440). Aujourd'hui, à la suite d'une diminution qui s'accélère constamment, la proportion doit être tombée à 25 %. De 1936 à 1942, les maisons-mères n'ont fait que maintenir leurs effectifs, tandis que le nombre des infirmières indépendantes s'élevait de 1000 unités. Depuis lors, les maisons-mères, dont le personnel est âgé, n'arrivent plus à remplacer leurs sœurs et, surtout en Suisse romande, doivent abandonner chaque année des services ou des hôpitaux entiers. C'est ce fait qui frappe les esprits et qui fait dire à tant de gens qu'il n'y a plus personne pour soigner les malades ou s'occuper des malheureux.

#### Le nombre des infirmières a augmenté

Or, cette assertion est tout-à-fait fausse. On forme à l'heure qu'il est, en Suisse, beaucoup plus de personnel soignant qu'il y a dix ou vingt ans. Preuve en soit la statistique suivante qui concerne seulement les infirmières et infirmiers entrés dès 1943 dans les écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse. Voici le nombre des diplômes délivrés, après trois ans d'études: 1946 = 301; 1947 = 328; 1948 = 292; 1949 = 377; 1950 = 393; 1951 = 455. L'augmentation est assez régulière: 30 unités par année. Notons qu'une forte baisse est apparue dans le recrutement en 1945, à la fin de la guerre, à un moment où l'on a cru que le pays aurait moins besoin d'infirmières; mais l'année suivante, la reprise couvrait le déficit: on le voit dans le nombre des diplômes délivrés en 1948 et 1949, trois ans après, lorsque les candidates eurent achevé leurs études. Notons toutefois que les chiffres des trois dernières années correspondent à un plus grand nombre d'écoles que ceux des années 1946 à 1948. En tenant compte de ce fait, on dira que l'accroissement du nombre des diplômes sanctionnés par la Croix-Rouge suisse est de 8 à 10 % par année.

Cette augmentation est lente mais elle est appréciable puisqu'elle doublera sans doute en dix ans l'effectif des infirmières formées chaque année par les écoles. Elle frappe d'autant plus qu'elle se manifeste dans une série d'années creuses au point de vue démographique: chacun sait que la natalité atteignit son point le plus bas, en Suisse, de 1930 à 1940, années de crise économique et de crainte de la guerre (62 000 naissances en 1937, au lieu de 97 000 en 1901). Or, ce sont justement les jeunes filles nées pendant ces années-là qui atteignent maintenant l'âge de 19 à 20 ans requis pour l'admission dans les écoles d'infirmières. Il faut le dire bien haut: dans notre pays, le nombre des jeunes filles qui se vouent aux soins des malades, des vieillards et des malheureux est bien supérieur aujourd'hui à ce qu'il était il y a vingt, trente ou quarante ans.



## A temps nouveaux, devoirs nouveaux

Si le recrutement du personnel soignant en Suisse s'est accru de 50 % en cinq ans, soit de 10 % environ de chaque année, en dépit du déficit observé dans certaines institutions, comment expliquer alors la pénurie si grave dont témoignent les rapports de la plupart des œuvres, ligues ou hôpitaux du pays? La réponse à cette question est simple: c'est que la demande d'infirmières augmente sans cesse et dans des proportions bien plus fortes. Pour ne parler que des infirmières pour malades physiques, c'est au moins à 600, et non pas seulement à 455, qu'aurait dû s'élever le nombre des diplômes délivrés en 1951. L'augmentation, en cinq ans, aurait dû être de 100 % au moins, par rapport aux chiffres de 1946. Bientôt, c'est 800 nouvelles diplômées qu'il faudra, chaque année, si l'on veut répondre aux nécessités des hôpitaux et des œuvres d'hygiène sociale du pays.

D'où vient cet accroissement si fort de la demande d'infirmières au cours de ces dernières années? Il est difficile de le dire en quelques mots, car les causes en sont multiples. D'abord, il faut savoir que le 35 % des jeunes infirmières se marient dans les dix années qui suivent l'obtention de leur diplôme. Tandis que les religieuses et les diaconesses qui entraient naguère dans les hôpitaux y restaient quarante ans pour la plupart, les infirmières indépendantes qui prennent aujourd'hui leurs places vacantes n'exercent leur profession que peu d'années, pour la majorité d'entre elles. Un second facteur, plus important, est la diminution des horaires de travail dans les hôpitaux. De 1942 à nos jours, les temps de travail dans la semaine ont été réduits généralement de 78 à 60 heures, ce qui a entraîné un accroissement de 20 % des effectifs nécessaires. Environ 2000 nouvelles infirmières ont dû être engagées, uniquement pour assurer ce régime des 60 heures: sans l'afflux des étrangères cette réforme n'aurait pas pu se réaliser. Le jour où le personnel soignant travaillera 48 heures par semaine, comme c'est le cas dans presque tous les pays d'Europe occidentale, c'est plus d'un millier d'infirmières supplémentaires qu'il faudra encore trouver.

### Devoirs médicaux et sociaux

D'autre part, le nombre des malades a considérablement augmenté, non pas du fait que la santé publique ait décliné, bien au contraire, mais parce que l'on soigne aujourd'hui dans les hôpitaux beaucoup de gens qui, naguère, se soignaient chez eux, en famille, ou ne se soignaient pas du tout. De 1936 à 1942 déjà, le nombre des malades reçus dans les 535 hôpitaux du pays s'était élevé de 30 %: de 328 725 à 422 176. Le total des journées d'hospitalisation s'était accru de 2,5 millions (19 416 990 en 1942). L'augmen-



Photo Hans Tscherren, Berne

tation a été toujours plus forte depuis lors; elle a été de 436 000 journées, de 1949 à 1950, dans les seuls 251 principaux établissements hospitaliers. La proportion des femmes qui accouchent en clinique a doublé et même triplé. Les progrès de l'hygiène et de la médecine ont été tels que la durée de la vie humaine se trouve prolongée sans cesse: la proportion des vieillards, qu'il faut aider à supporter leurs maux, est beaucoup plus forte qu'autrefois. On s'efforce aujourd'hui de guérir, de traiter ou, au moins, de soulager des infirmes et des patients, en grand nombre, que l'on considérait, il y a vingt ans encore, comme des «incurables».

Enfin, il faut noter que la charge de travail de l'infirmière, pour chaque malade, a beaucoup augmenté par suite de la complexité, de l'abondance, de la minutie et de la délicatesse des examens et des traitements ordonnés par les médecins. A cet égard, l'activité de l'infirmière a beaucoup changé depuis dix ans: elle fait moins de travail ménager et peut se consacrer davantage aux soins proprement dits. Il n'en reste pas moins qu'il faut bien plus d'infirmières qu'autrefois pour soigner le même nombre de malades. En 1942, on comptait, dans les grands hôpitaux de Suisse, 20 à 23 infirmières pour 100 malades, alors qu'en Hollande, par exemple, la proportion était du double; aujourd'hui, sans doute, l'écart ne doit plus être si grand, entre les chiffres de notre pays et ceux de l'étranger.

On voit que la pénurie de personnel soignant, en Suisse, tient à des causes très diverses, dont la plupart exercent leurs effets toujours davantage à l'avenir. Partout on agrandit les hôpitaux existants et on construit de nouveaux établissements pour malades physiques, pour malades nerveux et mentaux, pour infirmes ou pour vieillards. La crise actuelle, qui provient du fait qu'on n'a pas su prévoir tout ce développement il y a vingt ans, ne fera que s'aggraver si l'on ne prend pas des mesures adéquates. Tous



les efforts que l'on a faits depuis dix ans pour rattraper le temps perdu et améliorer le recrutement des écoles d'infirmières se révèlent insuffisants: les résultats obtenus sont constamment dépassés par les événements.

Bien des obstacles encore empêchent que l'accroissement réel et heureux du recrutement des écoles soit plus fort encore et suffisant. On ne sait pas dans le public qu'une importante réforme des conditions d'études, de vie et de travail a été réalisée au cours de ces dix dernières années: la plupart des candidates qui se présentent dans les écoles disent que leurs parents les ont dissuadées plutôt qu'encouragées dans leurs projets. C'est pourquoi il devient indispensable d'intensifier, de coordonner et de perfectionner la propagande que les écoles font actuellement en vue du recrutement des infirmières. Il faut davantage et mieux informer le pays des besoins des hôpitaux, des progrès réalisés et des possibilités nouvelles de cette profession. C'est sur le plan national et par des moyens puissants (presse, radio, expositions, films, affiches, documentation distribuée dans les écoles, etc.) qu'il faut agir maintenant si l'on veut atteindre le but: assurer aux malades des infirmières qualifiées en nombre suffisant.

D'autre part, il faut reconnaître que le statut professionnel, moral et social de l'infirmière en Suisse n'est pas encore ce qu'il devrait être. Pour ne parler que du côté matériel, le régime

des 60 heures de travail par semaine que l'on arrive à grand peine à généraliser dans notre pays, se révèle encore trop lourd pour le personnel soignant, dont les responsabilités s'accroissent chaque année. Il faut briser le cercle vicieux: recrutement paralysé par un régime de travail encore insatisfaisant et impossibilité d'améliorer celui-ci par défaut de recrutement. On ne sortira de l'impasse que par un effort concerté de tous les intéressés: infirmières, médecins, administrateurs, autorités. Le recrutement ne s'améliorera que lorsque le public saura que les conditions de vie des infirmières sont vraiment changées.

### **Il faut encourager des vocations**

Il faut une autorité morale pour patronner, diriger et réaliser soit la campagne d'information et de propagande dans le pays, soit les ententes nécessaires en vue de l'amélioration des régimes de travail des infirmières. La Croix-rouge suisse est particulièrement qualifiée pour entreprendre cette tâche. Elle a reçu du Conseil fédéral, pendant la dernière mobilisation, le mandat de veiller désormais à la formation du personnel soignant en Suisse et d'assurer à notre armée un corps suffisant et bien préparé d'infirmières militaires. Déjà sa Commission du personnel infirmier a pu, depuis six ans qu'elle a été créée, prendre de nombreuses initiatives utiles, rapprocher tous les groupements intéressés à ces questions et réaliser d'importantes réformes. Autant par l'intermédiaire de ses organisations centrales que par la collaboration nécessaire de ses sections régionales et locales, elle peut mener à chef cette entreprise. Maintenant que la plupart de ses tâches du temps de guerre sont accomplies, elle est en mesure de se charger de cette mission de paix. Ses autorités responsables l'ont compris et déjà tout un travail de préparation à cet effort s'accomplit: il convient de s'en réjouir et d'en remercier les dirigeants de la Croix-Rouge suisse.

C'est toutefois au personnel soignant actuellement à la tâche dans nos œuvres et dans nos hôpitaux — religieuses, diaconesses, infirmières et infirmiers — que doit aller surtout l'expression de la gratitude du pays.

Pour leur venir en aide, pour reprendre et assurer à l'avenir leur service, il faut des forces nouvelles. Nous ne doutons pas qu'elles se trouveront, si le pays consent à faire les sacrifices nécessaires pour garantir au personnel soignant des conditions de vie honorables et satisfaisantes et si, en même temps, on sait faire l'appel qu'il faut à l'esprit de dévouement et de responsabilité de notre jeunesse.

(Texte complété et mis à jour d'un exposé présenté le 6 mai 1951 à Baden, à l'Assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge suisse, de même que le 26 septembre 1951, à Lausanne, au cours d'automne de l'Association des établissements suisses pour malades.)